



# Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

## Naissance et fonctionnement général du dispositif

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, située à Grasse dans les Alpes-Maritimes, encourage et appuie depuis 2009 la mise en œuvre de démarches globales de développement durable dans les établissements scolaires des cinq communes de son territoire (Auribeau sur Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, La Roquette sur Siagne).

Dans le cadre de la convention de partenariat avec les Inspections de l'Education Nationale de Grasse et Val de Siagne, et en collaboration avec le Rectorat de Nice, un programme scolaire annuel d'éducation au développement durable est proposé aux établissements scolaires. Il a pour objectif de mettre l'accent sur l'éducation à l'environnement et au développement durable pour former les éco-citoyens de demain et de soutenir les démarches globales de développement durable dans les écoles du territoire. Ces démarches, par leur dimension participative et volontaire, permettent d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires locaux pour engager une réflexion et des actions simples et concrètes en faveur du développement durable au sein d'un établissement scolaire.

Le programme d'actions EEDD propose plusieurs dispositifs :

Dispositif 1 : Parcours thématiques de sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Dispositif 2 : Appel à projet « Education vers un développement durable »

Dispositif 3 : Les sorties-découverte lors de la Fête de la Nature au mois de mai

Dispositif 4 : Accompagnement vers une démarche « Agenda 21 scolaire ».

L'ensemble des dispositifs est ouvert aux écoles primaires.

Le dispositif 2 est également ouvert aux collèges et lycées du territoire intercommunal.

L'« Accompagnement vers une démarche Agenda 21 scolaire » est proposé aux écoles primaires volontaires pour s'engager dans un « Agenda 21 scolaire, avec l'appui de l'association [Méditerranée 2000](#) et de l'association [Evaléco](#).

### **Les écoles en cours de démarche depuis 2010/2011**

*Ecole élémentaire St-Jacques - Grasse*

*Ecole maternelle Les Jasmins - Grasse*

*Ecole maternelle St-Antoine - Grasse*

*Ecole élémentaire St-Jean - La Roquette sur Siagne*

[Télécharger le flyer](#)

## Modalités d'accompagnement

L'accompagnement qui est proposé aide les écoles volontaires :

- à réaliser un diagnostic
- à définir leurs axes de progrès et un premier plan d'actions

Cet accompagnement concerne :

### **1. La réalisation d'un diagnostic des pratiques de l'établissement**

L'objectif de ce diagnostic des pratiques est de faciliter l'entrée des établissements scolaires dans les démarches éco-responsables :

- En commençant par valoriser ce qui est déjà fait dans l'établissement
- En créant un temps de concertation et d'échange qui constitue une première sensibilisation aux thèmes du développement durable
- En donnant des pistes d'action et de progrès
- En réitérant cette auto-évaluation, les écoles peuvent mesurer les progrès réalisés et les communiquer à l'ensemble des partenaires.

**2. Le conseil méthodologique** pour la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et du plan d'actions défini :

- Aide à l'organisation du pilotage de la démarche avec les différents acteurs concernés (communauté scolaire et locale) et appui pour mener la concertation
- Conseil pour la rédaction de l'Agenda 21 qui doit constituer la feuille de route de l'établissement pour les années à venir
- Accompagnement pour le suivi et l'évaluation de la démarche
- Mise en relation avec des intervenants locaux pour la réalisation concrète des actions
- Conseils et appui techniques et méthodologiques pour la recherche de financement des actions

### 3. Le soutien financier à la mise en œuvre du plan d'actions

Les établissements scolaires qui sont engagés dans ces démarches peuvent participer à l'Appel à projets « Education vers un développement durable » (dispositif 2) du Pôle Azur Provence pour bénéficier, sous réserve de répondre aux critères de sélection, d'un soutien financier à la réalisation de ces actions d'un montant maximum de 1 500 euros.

## Outils et formations proposées

### - Outils de diagnostic des pratiques

Cet outil, proposé par l'association Evaléco, s'appuie sur une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, à l'occasion d'une réunion interactive et participative pour réaliser l'état des lieux. Des questionnaires peuvent également être adaptés aux élèves pour leur permettre de participer au diagnostic. La restitution du diagnostic fait l'objet d'une réunion collective.

### - Outil méthodologiques d'accompagnement, de suivi et d'évaluation de la démarche

Les outils proposés s'appuient sur la co-construction des supports avec la communauté éducative afin d'élaborer des outils adaptés aux réalités concrètes des écoles. Les outils élaborés dans ce contexte sont : une note méthodologique ; une trame synthétique de plan d'actions ; une proposition de grille d'évaluation.

### - Formations des enseignants :

Des soirées de formation consacrées à l'éducation au développement durable ont été organisées en décembre 2009 par l'Inspection de l'Education Nationale de Grasse. A cette occasion, les enseignants du bassin grassois ont été aussi sensibilisés par l'association Méditerranée 2000 aux démarches globales de développement durable pouvant être mises en œuvre dans les établissements, en particulier à travers l'Agenda 21 scolaire. L'outil de diagnostic des pratiques écologiques des établissements scolaires leur a également été proposé par l'association Evaléco.

Une journée de formation des enseignants organisée en 2010, animée par Méditerranée 2000, a permis d'approfondir la méthode de mise en œuvre de cette démarche.

### Formation des éco-délégués de classe

des ateliers de sensibilisation des éco-délégués sont organisés dans les écoles engagées dans la démarche (trois interventions par école dans l'année).

## Mise en réseau et communication

Un atelier d'échanges collectif est organisé chaque année avec les écoles engagées, l'Education Nationale, les partenaires locaux, afin de partager les expériences, les points positifs et les freins à la mise en œuvre de ces démarches sur le territoire.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération participe au groupe de travail « Agenda 21 scolaire » mis en place par la Plateforme régionale de concertation pour l'EEDD en Paca.

Enfin, les actualités des établissements engagés dans une démarche « Agenda 21 scolaire » sont régulièrement présentées dans la lettre d'information « Génér@tion Développement Dur@ble » du Pôle Azur Provence. Cette lettre est destinée à l'ensemble des établissements scolaires du territoire et aux partenaires de l'Education au Développement durable de la Communauté d'agglomération.

### Contact

Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence : Sandrine Pellegrino, chargée de mission EEDD : [s.pellegrino@poleazurprovence.com](mailto:s.pellegrino@poleazurprovence.com)

### partenaires principaux

